

COMMUNE DE GACOGNE
Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du
jeudi 26 septembre 2019 à 19 h 30 à la Mairie de Gâcogne

ORDRE DU JOUR

- **Régime indemnitaire des agents (RIFSEEP),**
- **Eclairage public Rhuère suite à enfouissement partiel du réseau électrique,**
- **Questions diverses.**

Etaient présents : Yvette BOURNAT, Annick FERROT, Christophe GAGNEPAIN, Damien LANGLET, Roland RENAULT, Jean-Pierre CAMBIANICA, Martial BEAUDEQUIN.

Absents : Guy GODEFROY, Olivier TARTRAT.

Lecture et adoption du compte-rendu de la précédente réunion en date du 27 août 2019.

- **REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS (RIFSEEP)**
Suite à des discussions précédentes concernant la rémunération jugée faible d'agents de la commune (secrétariat, cantonnier), le conseil municipal avait validé le fait de mettre en place le nouveau régime des indemnités et primes dans la fonction publique. Le maire présente donc un projet de délibération, préalablement validé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.
Le conseil valide à l'unanimité cette mise en place et charge le maire de verser ces primes dès le mois d'octobre 2019. Les conditions d'attribution sont essentiellement de répondre aux critères d'évaluation (technicité, expertise, qualification, ...) et aux critères de présence.
- **ECLAIRAGE PUBLIC D'UNE PARTIE DE RHUERE**
Des travaux d'enfouissement du réseau électrique sont en cours sur le hameau de Rhuère. Des poteaux béton supportant actuellement des luminaires d'éclairage vont être retirés. Il y a lieu, pour maintenir le même niveau d'éclairage de les remplacer par des candélabres avec éclairage leds. Le SIEEEN propose un devis comprenant 4 candélabres neufs sur mat + 1 luminaire leds sur poteau non retiré + une participation aux travaux de réseau souterrain pour 22 165 € HT.
Après la participation du SIEEEN, **il reste à charge de la commune 9 866 €.**
Ce devis est validé par le conseil municipal.
- **QUESTIONS DIVERSES**
Panneaux indicatifs : il convient de rajouter et remplacer quelques panneaux abimés, manquants ou à déplacer : Auberge, Les Plats, L'Huis Boileau.
Route forestière : il est prévu de reboucher les trous qui s'y sont formés à l'aide matériaux de carrière et la location d'un cylindre pour tasser les matériaux qui seront mis en œuvre par l'employé communal.

Fait à Gâcogne, le 02 septembre 2019

Christophe GAGNEPAIN
Maire de Gâcogne